

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05-03-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE.

Absents excusés : Benoit ARTAULT et Philippe MAES.

Pouvoirs : Benoit ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU et Philippe MAES a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

Secrétaire de séance : Elsa MILVOY

N°05/2021 – Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 4^{ème} adjoint

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7 à L 2122-7-1,

Vu la délibération n°09/2020 du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints fixant leur nombre à quatre,

Vu l'arrêté n° 11/2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Nicolas DESCHAMPS, 4^{ème} adjoint, délégué à la transition écologique et énergétique,

Considérant que la lettre de démission de M. Nicolas DESCHAMPS des fonctions de 4^{ème} adjoint au Maire, adressée à M. le Préfet en date du 29 janvier 2021, a été acceptée en date du 5 février 2021,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Nicolas DESCHAMPS, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints à quatre conformément à la délibération du 23 mai 2020 ;
- sur le rang qu'occupera ce nouvel adjoint dans l'ordre du tableau, à savoir le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant ;

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :

- ↳ D'approuver le maintien du nombre d'adjoints à quatre conformément à la délibération du 23 mai 2020.
- ↳ De décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.
- ↳ D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote sous la présidence de M. Guy DERBOIS, Maire.

Considérant que le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Election du 4^{ème} adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffre)	Nombre de suffrages obtenus (en toutes lettres)
Mme Marie BOURGAIN	13	Treize

Mme Marie BOURGAIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy DERBOIS